Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 29 JUIN 2021

L'an deux-mille vingt et un et le vingt-neuf du mois de juin à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous le président de M. Christian HERARD.

Présents (18) : Jean-Marie CARTIER, Jean-Pierre VERMOT, Christian BRAND, Michel GLARDON, Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Stéphane GUILLEMIN, Christian MAGRIN, Christian HERARD, Bernard LOIGET, Pascal BOURDENET, Daniel FAIVRE, Hugues HENNEQUIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Gérard BERNARDIN, Nicolas PERRIN, Denis BOITEUX, Sylvain PEPIOT.

Absents : Marie-Thérèse ROY, Fréderic SIMON.

Secrétaire de séance : Stéphane GUILLEMIN

1 – Validation du compte-rendu de la précédente réunion

Le conseil syndical est appelé à approuver le compte-rendu du conseil syndical du 21 avril 2021.
Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil syndical du 21 avril 2021.

2 – Point sur le transfert des compétences eau et assainissement

Présentation au conseil et aux maires du plateau.

3 – Validation du bordereau des prix

M. le Président présente le bordereau des prix remis à jour.

Le conseil syndical valide à l'unanimité le bordereau des prix annexé à la présente délibération et autorise le Président à émettre des avis des sommes à payer.

4 – Validation devis

Monsieur le Président présente un devis de l'entreprise IP France de Vesoul pour 4 coffrets électrique à installer dans les réservoirs pour un montant de 2 190 € HT.

Le conseil syndical valide à l'unanimité et autorise le Président à signer le devis de IP France d'une somme de 2 190 € HT.

5 – Validation des indemnités suite aux travaux de raccordement de La Grange

Monsieur le Président informe que dans le cadre des travaux de renforcement de réseau sur le secteur de La Grange, deux propriétaires de terrain, où ont eu lieu les travaux, demandent une indemnité pour perte de récolte. Monsieur le Président propose :

- Pour M. Denys GUYOT : 375 €
- Pour M. Jean-Claude VUILLEMIN : 520 €

Le conseil syndical décide de valider ces montants d'indemnités et d'autoriser le Président à signer tous les documents permettant l'application de cette décision.

6 – Offres de prêts relatifs aux travaux

Point reporté.

7 – Affaires diverses

Pas d'affaires diverses.

Fin de la séance : 22h

Le Président,
Christian HERARD

SIC des Eaux de Froidefontaine
BELLEHERBE
25380